

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 26 octobre 2009.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le vingt-sixième jour du mois d'octobre de l'an deux mille neuf, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à 18 h 30.

Sous la présidence de monsieur le maire Harold Guay,

Étaient présents les conseillers : Mélanie Boissonneault,
Christian Laroche,
Rosaire Simoneau,
Patrice Cossette,
Paulin Nappert,

Était absent le conseiller : Yves Chassé,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2009-10-477

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Aucune personne n'est présente. Aucune question n'est posée.

2009-10-478

COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF RÉGIONAL À SAINTE-MARIE / MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (PRÉPARATION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES INCLUANT UN DEVIS DE PERFORMANCE)

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie vise la construction d'un complexe culturel et sportif régional sur le terrain situé devant l'École Polyvalente Benoît-Vachon;

ATTENDU QUE la firme d'ingénieurs *DESSAU* a soumis une offre de services professionnels pour la préparation d'un document d'appel d'offres incluant un devis de performance en ingénierie basé sur des exigences fonctionnelles et techniques nécessaires à la réalisation du projet;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE conformément à son offre de service datée du 21 octobre 2009, la Ville de Sainte-Marie accorde à la firme d'ingénieurs *DESSAU*, le mandat de services professionnels en ingénierie visant la préparation du document d'appel d'offres incluant un devis de performance en ingénierie basé sur des exigences fonctionnelles et techniques nécessaires à la réalisation du projet de construction d'un complexe culturel et sportif régional sur le terrain situé devant l'École Polyvalente Benoît-Vachon et ce, pour un montant de 11 900,00 \$, taxes en sus.

QUE cette somme soit financée à même la taxe spéciale sur les activités générales d'investissement.

Certificat de crédits du trésorier numéro 183.

Adopté à l'unanimité.

2009-10-479

RENONCIATION PAR LA VILLE DE SAINTE-MARIE À SON DROIT DE PRÉFÉRENCE D'ACHAT SUR CERTAINS LOTS APPARTENANT À LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-MARIE

La conseillère **Mélanie Boissonneault** déclare qu'elle a un intérêt dans ce dossier et qu'elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce sujet.

ATTENDU QUE la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Marie a, en vertu de l'acte intervenu le 22 décembre 1966 devant Me Jean Pelchat, notaire, à Sainte-Marie et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Beauce, le 29 décembre 1966 sous le numéro 216181, consenti à la Ville de Sainte-Marie une préférence d'achat sur l'immeuble étant connu et désigné comme étant la subdivision huit du lot originaire cinq cent cinq (505-8) d'une partie révisée du cadastre officiel pour la Paroisse de Sainte-Marie;

ATTENDU QUE depuis l'entrée en vigueur de la réforme cadastrale, le lot 505-8 est connu comme étant les lots 3 138 935, 4 432 387, 4 432 401 et 4 436 254 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Fabrique souhaite vendre trois de ces lots à *Immeubles Mel-Voie inc.*;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie n'a pas d'intérêt à acquérir ces lots;

En conséquence:

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

QUE la Ville de Sainte-Marie renonce purement et simplement à se prévaloir de la préférence d'achat en sa faveur décrite à l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Beauce le 29 décembre 1966 sous le numéro 216181, et plus particulièrement, sur une partie du lot 505-8, aujourd'hui connu et désigné par les lots 3 138 935, 4 432 387 et 4 432 401 du Cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

Question de
l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance. Aucune question n'est posée.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 18 h 35.

Chantale Faucher, OMA
Greffière adjointe.

Harold Guay,
Maire.

